

LES PROCHAINES ÉTAPES

Les prochaines années verront une activité fébrile au Canada en ce qui concerne l'exécution de ses programmes océaniques. Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les océans* en janvier 1997, le processus de la SGO débutera et pavera la voie au développement coopératif de la politique océanique partout au pays. De plus, l'établissement de zones de protection marine constituera vraisemblablement un élément important de cette activité. L'application d'une approche intégrée dans la gestion des activités liées aux océans continuera de poser un défi de taille à tous les participants du secteur des océans.

Le processus du PAN est en cours et représentera une entreprise importante du gouvernement fédéral, des provinces et territoires côtiers et de toutes les parties intéressées. Il contribuera grandement à la protection du milieu marin. De plus, les progrès continus dans la protection du milieu marin contre la pollution causée par les navires, au moyen de programmes de prévention et d'intervention, ainsi que dans la sécurité de la navigation en eaux canadiennes, contribuent fortement à la prévention de la pollution marine.

La gestion des pêches continuera de poser des défis. Grâce à des initiatives comme les Pêches de l'avenir et l'introduction de modifications à la *Loi sur les pêches*, les utilisateurs de la ressource et les intervenants prendront une plus grande part aux décisions et aux mesures de conservation. L'approche intégrée à la gestion des pêches sera un élément clé de cette collaboration accrue.

L'amélioration de nos connaissances des océans constitue aussi un défi permanent. Par exemple, l'établissement de pêches durables exige une approche et une compréhension beaucoup plus complètes qui englobent des considérations